

Procès-verbal

De la session **extraordinaire** du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 15 février 2010 à 21h00 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Pierre Charron, district 1

Monsieur Stéphane Breault, district 2

Madame Jocelyne Larose, district 4

Monsieur Lucien Thibodeau, district 5

Madame Danielle Desrochers, district 6

Formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, Monsieur Marcel Jetté

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général

Rituel du Conseil

Ordre du jour

Session extraordinaire du lundi 15 février 2010

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

10-02X-075

1.1. Constat du quorum et adoption de l'ordre du jour du 15 février 2010

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée constate que le quorum est obtenu et que le Président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Jocelyne Larose, district 4

Et résolu

Que l'assemblée est ouverte et que l'ordre du jour du 15 février 2010 est accepté.

ADOPTÉE

10-02X-076

1.2. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} février 2010

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues;

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Jocelyne Larose, district 4

Et résolu

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} février 2010 est adopté.

ADOPTÉE

2. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

10-02X-077

2.1. Acceptation de la liste des chèques émis au 15 février 2010

CONSIDÉRANT QUE la liste des chèques émis a été transmise aux membres du Conseil;

Il est proposé par : Jean-Pierre Charron, district 1

Et appuyé par : Lucien Thibodeau, district 5

Et résolu :

Que La Municipalité approuve les déboursés des chèques émis au 15 février 2010 au montant de \$90 178.69.

ADOPTÉE

10-02X-078

2.2. Approbation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE l'article 204 du Code municipal stipule qu'a moins qu'il n'en soit autrement prévu dans un règlement adopté en vertu de l'article 960.1, le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil.

Considérant que le Conseil se déclare satisfait de la présente liste des comptes à payer;

En conséquence

Il est proposé par : Danielle Desrochers, district 6

Appuyé par : Lucien Thibodeau, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au montant de \$249 583.15 en date du 2010.

ADOPTÉE

10-02X-079

2.3 Approbation de la liste des bons de commande pour la période qui se termine le 15 février 2010

CONSIDÉRANT QUE la liste des bons de commande a été transmise aux membres du Conseil;

En conséquence;

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Jocelyne Larose, district 4

Et résolu

QUE le Conseil approuve la liste des bons de commande émise au 15 janvier 2010.

ADOPTÉE

10-02X-080

2.4 Rapport financier

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire trésorier a remis deux états comparatifs, l'un portant sur les revenus qu'il prévoit percevoir durant l'exercice et ceux prévus par le budget, et l'autre portant sur les dépenses effectuées à la date de l'état et celles prévues par le budget.

Il est proposé par : Jean-Pierre Charron, district 1

Appuyé par : Stéphane Breault, district 2

Et résolu

QUE le Conseil accepte le dépôt du rapport financier.

7865

ADOPTÉE

10-02X-XXX 2.5 Écritures d'amendements

AUCUN AMENDEMENT

10-02X-081 2.6 Poste de commis de bureau pour le Service d'Urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne bénéficie des services d'une ressource externe de la compagnie de placement Hunt Personnel depuis janvier 2009;

CONSIDÉRANT QUE le poste de commis de bureau est devenu indispensable pour le Service d'Urbanisme;

Il est proposé par; Danielle Desrochers, district 6
Appuyé par; Jocelyne Larose, district 4
Et résolu

QUE la Municipalité procède à l'affichage de ce poste tel que prévue à la présente convention collective.

ADOPTÉE

10-02X-082 2.7 Demande de paiement de vacances en faveur de monsieur Louis Lefebvre

Il est proposé par : Jean-Pierre Charron, district 1
Appuyé par : Lucien Thibodeau, district 5
Et résolu

QUE ce point soit reporté.

ADOPTÉE

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4. TRAVAUX PUBLICS

10-02X-083 4.1 Autorisation au Directeur des travaux publics afin de disposer d'équipement

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des travaux publics avait été mandaté à obtenir des offres afin de disposer de certains équipements;

Pick-up F150 rouge,
Garett MF1805,
Remorque noir,
Camion Inter,
Kurb Master,

Et ce, tel que stipulé sur la résolution 10-01R-013;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des travaux publics a reçu 2 offres, soit ;

- Entreprise Thériault pour un montant de \$4 000.00
- Wanted trucks and parts pour un montant de \$1 500.00

Il est proposé par : Jean-Pierre Charron, district 1
Appuyé par : Lucien Thibodeau, district 5
Et résolu :

7866

QUE la Municipalité, suivant les recommandations du Directeur des travaux publics, dispose de ces équipements au plus offrant, soit les Entreprises Thériault, pour un montant de \$4 000.00.

ADOPTÉE

10-02X-084

4.2 Autorisation au directeur des travaux publics à aller en appel d'offres sur invitation pour la coupe de gazon saison 2010

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des travaux publics a déposé un projet d'appel de cotation tel que demandé dans la résolution numéro 10-02R-056 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du dit projet ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil désire demander des appels d'offres par invitation ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a prévu un budget à cet effet pour l'année 2010.

En conséquence,

Il est proposé par ; Danielle Desrochers, district 6

Appuyé par ; Lucien Thibodeau, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité autorise le directeur des travaux publics à aller en soumission par invitation pour la coupe de gazon saison 2010 auprès des fournisseurs suivants ;

- Les Gazons Verts
- Marius Guilbeault
- Les entreprises Gentro

ADOPTÉE

10-02X-085

4.3 Autorisation au Directeur des travaux publics à procéder à l'appel d'offres pour la l'achat de sable mélangé pour l'hiver 2010-2011

Il est proposé par : Jocelyne Larose , district 4

Appuyé par : Danielle Desrochers, district 6

Et résolu :

QUE ce point soit reporté.

ADOPTÉE

10-02X-086

4.4 Autorisation au Directeur des travaux publics à procéder à l'appel d'offres par invitations pour la l'achat de sel pour l'hiver 2010-2011

Il est proposé par : Jocelyne Larose, district 4

Appuyé par : Danielle Desrochers, district 6

Et résolu :

QUE ce point soit reporté.

ADOPTÉE

10-02X-087

4.5 Autorisation au directeur des travaux publics à aller en appel d'offres sur invitation pour l'épandage de l'abat poussière pour l'année 2009.

En conséquence,

Il est proposé par ; Jocelyne Larose, district 4

Appuyé par Danielle Desrochers, district 6

Et résolu

QUE ce point soit reporté.

ADOPTÉE

7867

10-02X-088

4.6 Programme emploi été Canada 2010

CONSIDÉRANT QUE Service Canada promeut le programme Emploi Été 2010;

Il est proposé par : Danielle Desrochers, district 6
Appuyé par : Jean-Pierre Charron, district 1
Et résolu

Que la Municipalité mandate le Directeur des travaux publics à entreprendre les démarches nécessaires afin d'adhérer à ce programme pour la saison 2010.

Que La Municipalité mandate de Directeur des travaux publics à gérer ledit programme.

ADOPTÉE

5. HYGIÈNE DU MILIEU

10-02X-XXX

5.1 Puits Hélène - Reporté

6. AMÉNAGEMENT-URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10-02X-089

6.1 Désignation de la fourrière municipale (Donald Poirier)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est saisie d'une demande de renouvellement de fourrière municipale pour une période de cinq (5) ans et ce en faveur de la compagnie de remorquage Donald Poirier Inc.

CONSIDÉRANT QUE le service d'Urbanisme a effectué une inspection des lieux tel que dicté dans la résolution émise par le Conseil municipal et portant le numéro 10-01R-023.

CONSIDÉRANT QUE suite à la visite des lieux et après avoir sollicité certains correctifs, la compagnie de remorquage s'est engagé à faire les travaux correctifs d'ici le délai du 1^{er} juin 2010.

En conséquence

Il est proposé par; Jean-Pierre Charron, district 1
Appuyé par; Stéphane Breault, district 2
Et résolu

QUE la Municipalité reporte le renouvellement du nouveau permis d'exploitation de la fourrière municipale jusqu'au mois de juin 2010 inclusivement.

QUE la Municipalité sollicite la collaboration de la Sûreté du Québec afin de prolonger le délai de renouvellement d'un nouveau permis jusqu'au mois de juin 2010 inclusivement.

ADOPTÉE

10-02X-090

6.2 Mandat au Service d'urbanisme d'analyser le dossier des logements clandestins

CONSIDÉRANT que le bureau de poste de Sainte-Julienne a fournit à la Municipalité, une liste de logements clandestins sur le territoire;

CONSIDÉRANT que cette pratique ne respecte pas le règlement en vigueur;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'autorise pas les numéros civiques avec des lettres, locales ou suites;

Il est proposé par : Jean-Pierre Charron, district 1
Appuyé par : Jocelyne Larose, district 4
Et résolu

QUE la Municipalité mandate le service d'urbanisme à analyser chacun des dossiers rapportés par le bureau de poste et faire rapport au Conseil.

ADOPTÉE

10-02X-091

6.3 Octroi du contrat de la collecte des matières résiduelles

CONSIDÉRANT que la MRC Montcalm a déposé les appels d'offre pour la collectes des matières résiduelles tel que prévu à la délégation de pouvoir que la Municipalité de Sainte-Julienne lui a accordée.

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est EBI Environnement Inc.

CONSIDÉRANT QUE EBI Environnement inc. a accepté de négocier avec la MRC le prix du contrat de façon à réduire de \$5.00 par unité par année le prix de ses services pour les deux premières années du contrat.

Il est proposé par; Jean-Pierre Charron, district 1
Appuyé par; Lucien Thibodeau, district 5
Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne octroie le contrat de collectes des matières résiduelles à EBI environnement Inc. à compter du 1er février 2010 selon le devis signé par Monsieur Serge Brière le 23 octobre 2009.

ADOPTÉE

10-02X-092

6.4 Dépôt de rapport de permis de construction

Il est proposé par : Jean-Pierre Charron, district 1
Appuyé par : Stéphane Breault, district 2
Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt du rapport des permis émis au mois de janvier 2010.

ADOPTÉE

7. LOISIRS ET CULTURE

10-02X-093

7.1 Politique de Bénévolat à la Bibliothèque Gisèle-Paré

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite mettre en valeur le bénévolat qui se définit comme une action gratuite qui contribue au développement de la personne et de la collectivité ;

CONSIDÉRANT QUE la Responsable de la Bibliothèque Gisèle-Paré a déposé un projet à la satisfaction de la Municipalité de Sainte-Julienne ;

CONSIDÉRANT QU'un budget de \$2 500.00 est prévu à cet effet ;

Il est proposé par : Jocelyne Larose, district 4
Appuyé par : Danielle Desrochers, district 6
Et résolu ;

QUE la Municipalité accepte la politique de bénévolat à la Bibliothèque Gisèle-Paré tel que présenté par la responsable ;

QUE la Municipalité mandate la responsable de la Bibliothèque Gisèle-Paré à mettre en place ladite politique ;

ADOPTÉE

10-02X-094

7.2 Demande d'aide financière – Fête nationale du Québec

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser les manifestations le jour de la Fête nationale du Québec, il est nécessaire d'obtenir une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention pour les manifestations de la Fête nationale du Québec doit être expédiée au plus tard en mars 2010;

En conséquence,

Il est proposé par Jean-Pierre Charron, district 1

Appuyé par Danielle Desrochers, district 6

Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne demande au Ministère des Affaires municipales et des régions, par son mandataire, la Société nationale des Québécoises et des Québécois de Lanaudière Inc. une aide financière pour l'organisation des manifestations de la Fête nationale du Québec 2010.

QUE la Municipalité mandate madame Nathalie Lépine, directrice des loisirs à préparer une demande de subvention.

ADOPTÉE

10-02X-095

7.3 Subvention Hockey mineur

CONSIDÉRANT QUE l'association du hockey mineur des Laurentides demande une garantie de la subvention pour la saison 2010-2011 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accordé un crédit budgétaire au montant de \$400.00 par enfant pour la saison 2010-2011.

CONSIDÉRANT QUE Hockey mineur des Laurentides est un OBNL reconnu par la Politique de reconnaissance et de soutien pour le loisir en vigueur de la Municipalité;

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Jean-Pierre Charron, district 1

Et résolu

QUE la Municipalité autorise la somme de \$400.00 par joueur à titre de subvention annuelle pour la saison de 2010-2011 en faveur de Hockey mineur des Laurentides à même le poste budgétaire 1-02-701-10-950.

ADOPTÉE

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE D'ASSEMBLÉE

10-02X-096

9.1 Levée de l'assemblée du 15 février 2010.

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

Il est proposé par : Jean-Pierre Charron, district 1

Appuyé par : Lucien Thibodeau, district 5

Et résolu :

QUE l'assemblée du 15 février 2010 est levée.

ADOPTÉE

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce 9 mars 2010.

7870

Claude Arcoragi
Secrétaire-trésorier /directeur général

Marcel Jetté
Maire